

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1164

19 avril 2016

SOMMAIRE

Allianz Finance VII Luxembourg S.A.	55838	NRG 6 S.A. SPF	55872
Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l.	55841	NRG 7 S.A. SPF	55872
Bermuda Holdco Lux 2 S.à r.l.	55846	Optima Group S.à r.l.	55872
Bermuda Holdco Lux 2 S.à r.l.	55843	Ortal Lux S.à r.l.	55871
Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l.	55849	PineBridge Secondary Partners IV Special Li- mited Partners, SLP	55833
Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l.	55846	Pinebridge Structured Capital Partners III-E, SLP	55833
Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l.	55849	Point Partners GP Holdco S.à r.l.	55832
Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l.	55852	Prospector Offshore Drilling S.à r.l.	55832
BTC Investments 2014 S.à r.l.	55852	Pundamilia Family Office	55826
BV Acquisitions X Parent S.à r.l.	55855	Quartet Realty GP S.A.	55827
Catalyst Intelligence	55855	Quartet Realty Holdings S.à r.l.	55828
CSI Finance S.A.	55857	Quartet Realty Investments S.C.A.	55828
DB Platinum III	55860	R+E Constructions S.à r.l.	55829
DealCo Luxembourg S.à r.l.	55858	Veramont Immeubles S.A.	55836
Ech léieren a schwätzen och Lëtzebuergesch	55861	Verhulst S.A.	55835
Eden 2 & Cie S.C.A.	55864	Viclux Soparfi S.A.	55866
Milia Audit	55826		
Nordic Spirit	55872		

**Milia Audit, Société à responsabilité limitée,
(anc. Pundamilia Family Office).**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 171.385.

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société GHM CORPORATE LTD, société de droit de maltais, ayant son siège social «C» Ivy Mansions, Triq il-Qasam, Swieqi SWQ 3025, Malta, inscrite au Registrar of Companies sous le Numéro C60006, ici représentée par Ariane Vansimpsen, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen, 283, route d'Arlon, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2.- Ariane Vansimpsen, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen, 283, route d'Arlon;

3.- Michel Vansimpsen, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen, 283, route d'Arlon.

Laquelle procurations resteront, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles;

Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée dénommée "PUNDAMILIA FAMILY OFFICE", établie et ayant son siège à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 24 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2506 du 9 octobre 2012, modifiée pour la dernière fois suivant acte dudit notaire instrumentant du 11 janvier 2013, publié au dit Mémorial C, Numéro 847 du 10 avril 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 171.385, Les comparants prennent, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les comparants décident de changer la dénomination sociale de la Société de «PUNDAMILIA FAMILY OFFICE» en «MILIA AUDIT».

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les comparants choisissent de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

“ **Art. 4.** La société prend la dénomination de MILIA AUDIT.”

Troisième résolution

Les comparants décident modifier l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts de la société, lequel aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

“ **Art. 2.** La société a pour objet les activités relevant des missions habituelles des Experts-Comptables et plus particulièrement du contrôle des comptes.

Elle assurera:

- l'exercice de missions de consultance et de contrôle au Luxembourg et à l'étranger, tous traitements et analyses d'informations relatives au patrimoine de ses clients,

- tous mandats d'organisation ou de gestion administrative, ainsi que toute autre activité se rattachant directement à son objet social, à l'exclusion de toute activité régie par la loi sur le secteur financier ou d'assurer la coordination, en ces domaines, de professionnels les mieux adaptés,

La Société pourra également acquérir ou vendre ou faire tout autre acte de disposition et détenir, directement ou indirectement, tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères non commerciales, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, et administrer, développer et gérer de telles détentions d'intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra faire toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou en développer la réalisation.”

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, 283, route d'Arlon.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VANSIMPSEN, VANSIMPSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 décembre 2016. Relation: 1LAC/2015/39396. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 3 février 2016.

Référence de publication: 2016061234/59.

(160022182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Quartet Realty GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 193.279.

L'an deux mille quinze, le trois décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "QUARTET REALTY GP S.A.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 193.279, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 227 du 29 janvier 2015.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis GALIOTTO, clerc de notaire, domicilié professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER, clerc de notaire, domiciliée professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.à r.l., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117503, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. En conséquence, il est mis fin au mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. KOEUNE, R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39615. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016061237/52.

(160021805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Quartet Realty Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 193.421.

L'an deux mille quinze, le trois décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société Quartet Realty Investments S.C.A., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 193296, ayant son siège social au 18; rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Laquelle procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lequel comparant, par leur mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce que suit:

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Quartet Realty Holdings S.à r.l.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 193421, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Me Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 367 du 11 février 2015.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

L'associé unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Conformément aux statuts de la société, a été nommé aux fonctions de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation la société LISOLUX SARL, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117503, ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. En conséquence, il est mis fin au mandat des gérants.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la réunion s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. KOEUNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39613. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016061238/40.

(160021775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Quartet Realty Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 193.296.

L'an deux mille quinze, le trois décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de QUARTET REALTY INVESTMENTS SCA", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 193.296, ayant

son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 227 du 29 janvier 2015.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis GALIOTTO, clerc de notaire, domicilié professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER, clerc de notaire, domiciliée professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions commanditaires de classe A à J et les trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille (3.099.000) actions de commandité d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.à r.l., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117503, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. En conséquence, il est mis fin au mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. KOEUNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39614. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016061239/53.

(160021778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

R+E Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7624 Larochette, 11a, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 203.515.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sechzehn.

Den fünfundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Herr Rafet SKRIJELJ, Trockenbaumonteur, wohnhaft in D-60439 Frankfurt am Main, In der Römerstadt, 141.

2.- Herr Elvis JUSUFOVIC, Angestellter, wohnhaft in L-7624 Larochette, 11a, rue Michel Rodange.

Welche Komparenten, den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "R+E Constructions S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Larochette.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist das Betreiben eines Bauunternehmens für Hoch- und Tiefbau sowie die Ausführung von Renovierungsarbeiten.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck Bezug haben.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Rafet SKRIJELJ, Trockenbaumonteur, wohnhaft in D-60439 Frankfurt am Main,	
In der Römerstadt, 141, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Elvis JUSUFOVIC, Angestellter, wohnhaft in L-7624 Larochette,	
11a, rue Michel Rodange, fünfzig Anteile	50
Total: EIN HUNDERT Anteile	100

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.

Zur Abtretung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung, in welcher wenigstens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten sein müssen.

Die Übertragung der Geschäftsanteile an Nichtgesellschafter infolge Sterbefalls bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, welche drei Viertel (3/4) der den Überlebenden zustehenden Rechte vertreten.

Die laut Absatz 3 vorgesehene Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile, sei es an Reservaterben, sei es an den überlebenden Ehegatten oder, soweit dies durch die Statuten vorgesehen ist, an die andern gesetzlichen Erben übertragen werden.

Die Erben sowie die durch Verfügung von Todeswegen eingesetzten Vermächtnisnehmer, welche obige Zustimmung nicht erhalten, sowie auch keinen Abnehmer gefunden haben, welcher die vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt, können die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft veranlassen und zwar drei Monate nach einer Inverzugsetzung, die den Geschäftsführern durch den Gerichtsvollzieher zugestellt und den Gesellschaftern durch Einschreibebrief durch die Post zur Kenntnis gebracht wird.

Innerhalb der besagten Frist von drei Monaten können die Geschäftsanteile des Verstorbenen jedoch erworben werden, entweder durch die Gesellschafter, unter Vorbehalt der Bestimmungen des letzten Satzes von Artikel 199, oder durch einen von ihnen genehmigten Dritten, oder auch durch die Gesellschaft selbst, wenn sie die Bedingungen erfüllt, welche von einer Gesellschaft zum Erwerb ihrer durch sie verausgabten Wertpapiere verlangt werden.

Der Rückkaufpreis der Geschäftsanteile wird auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten Jahre, und wenn die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre aufzuweisen hat, auf Grund der Bilanz des letzten oder derjenigen der zwei letzten Jahre berechnet.

Wenn kein Gewinn verteilt worden ist, oder wenn keine Einigung über die Anwendung der im vorhergehenden Absatz angegebenen Rückkaufgrundlagen zustande kommt, wird der Preis im Uneinigkeitsfalle gerichtlich festgesetzt.

Die den Geschäftsanteilen des Erblassers zustehenden Rechte können nicht ausgeübt werden, bis deren Übertragung der Gesellschaft gegenüber rechtswirksam ist.

Die Abtretungen von Geschäftsanteilen müssen durch notariellen oder Privatvertrag beurkundet werden.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie, gemäß Art. 1690 des bürgerlichen Gesetzbuches, der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Die Satzungen können nur mit einer Dreiviertelmehrheit der stimmberechtigten Anteile abgeändert werden.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist und jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel V. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2016.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Komparenten, erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:

1.- Herr Rafet SKRIJELJ, Trockenbaumonteur, geboren in Gradat (Serbien), am 20. März 1974, wohnhaft in D-60439 Frankfurt am Main, In der Römerstadt, 141.

2.- Herr Elvis JUSUFOVIC, Angestellter, geboren in Tutin (Serbien), am 20. August 1986, wohnhaft in L-7624 Larochette, 11a, rue Michel Rodange.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-7624 Larochette, 11a, rue Michel Rodange.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. SKRIJELJ, E. JUSUFOVIC, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 27 janvier 2015. Relation: GAC/2016/688. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister..

Echternach, den 3. Februar 2016.

Référence de publication: 2016061249/135.

(160021907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Prospector Offshore Drilling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 945.967,09.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.772.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 février 2016.

Référence de publication: 2016061194/10.

(160022383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Point Partners GP Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 188.309.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 25 janvier 2016 que les personnes suivante ont démissionné, avec effet au 4 décembre 2015, de leurs fonctions de gérants de catégorie A2 respectivement de catégorie C, de la Société:

Gérant de catégorie A2

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérant de catégorie C

- Monsieur Massimiliano Pavan, né le 2 décembre 1973 à Cividale del Friuli, Italie, ayant son adresse professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

II/ Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet au 4 décembre 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérants de catégorie A2 respectivement de catégorie C de la Société:

Gérant de catégorie A2

- Madame Svetlana Krasteva, née le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérant de catégorie C

- Monsieur Christophe Proffit, né le 1^{er} juillet 1975 à Meaux, France, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérant de catégorie A1

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à TaunusTurm, Taunustor 1, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne.

Gérants de catégorie A2

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Gérant de catégorie B

- Dr. Sun Guozhuo, né le 3 novembre 1972 à Anhui, Chine, ayant son adresse professionnelle au 5, Aldermanbury Square, Floor 15th, EC2V7HR Londres, Royaume-Uni.

Gérant de catégorie C

- Monsieur Christophe Proffit, prénommé.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} février 2016.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2016061192/48.

(160022046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

**PineBridge Secondary Partners IV Special Limited Partners, SLP, Société en Commandite spéciale,
(anc. Pinebridge Structured Capital Partners III-E, SLP).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 198.455.

Excerpts of the limited partnership agreement (the “agreement”) of the partnership executed on 7 July 2015 and amended and restated on 20 January 2016

1. Partners who are jointly and severally liable. PineBridge Secondary Partners IV Master GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg with a share capital of USD 20,000, with registered office at 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 197.747 (the “General Partner”).

2. Name, Partnership’s Purpose, Registered Office, Fiscal Year.

I. Name

The name of the Partnership is “Pinebridge Secondary Partners IV Special Limited Partner, SLP.”

II. Purpose

The purpose of the Partnership is the investment of capital contributions in PineBridge Secondary Partners IV, SLP, a special limited partnership (société en commandite spéciale) formed under the laws of Luxembourg (the “Fund”) or any other vehicle and the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio. Through its participation in the Fund, the Partnership shall manage and allocate among the partners any performance entitlement received as carried interest.

The Partnership may guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Partnership may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of the aforementioned purposes.

III. Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 2, rue Jean Monnet, L-2180, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. At any time, the General Partner may designate another registered office and/or registered agent in Luxembourg.

IV. Fiscal Year

The fiscal year of the Partnership shall be the calendar year or, if the Partnership is required to use a different year as its taxable year for federal income tax purposes, such other year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management (gérance) and control of the Partnership shall be vested exclusively in the General Partner acting as the sole managing general partner (associé gérant commandité). The limited partners shall have no part in the conduct of business of the Partnership or in the management or control of the Partnership and shall have no authority or right to execute any documents or to act on behalf of the Partnership in connection with any matter, or deal with any Person, except within the limits of article 22-4 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”). The exercise by any limited partner of any right conferred in the Agreement shall not be construed to constitute participation by such limited partner in the conduct of the business of the Partnership or in the control of the investment or other activities of the Partnership so as to make such limited partner liable as a General Partner for the debts and obligations of the Partnership for purposes of the 1915 Law or otherwise.

The General Partner shall have the right, to the fullest extent permitted by Luxembourg law, to delegate certain management and administrative responsibilities and powers to special agents in and outside of Luxembourg; provided that the management and the conduct of the activities of the Partnership shall remain the sole responsibility of the General Partner.

Subject to the other provisions of the Agreement, the General Partner shall have all the broadest powers and authority to act on behalf of and in the name of the Partnership, or in its own name or through other agents, to carry the purpose of the Partnership in accordance with, and subject to the limitations contained in the Agreement and to perform all acts which it may, in its sole discretion, deem necessary or desirable in connection therewith, without any further act, approval or vote of any person, including any limited partner.

The Partnership is bound towards third parties in all matters by the General Partner or, as the case may be, by any person to whom such signatory authority has been delegated by the General Partner.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences on the date of the Agreement (July 7th 2015) and shall continue, until its termination and its affairs are wound up upon the earliest of any of the following events occur:

- (i) any specific cause set forth in the 1915 Law or other applicable law (droit applicable); and
- (i) a decision taken by the partners pursuant to a resolution adopted by a majority of at least three quarters (3/4) of the votes of partners.

For and on behalf of PineBridge Secondary Partners IV Special Limited Partner, SLP., represented by its General Partner PineBridge Secondary Partners IV Master GP S.à r.l.

Suit la traduction française du texte qui précède

Extrait du contrat social (le «contrat») de la société conclu le 7 juillet 2015 et modifié et refondu au 20 janvier 2016

1. Associés solidaires. PineBridge Secondary Partners IV Master GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 20.000, ayant son siège social au 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B197.747 (l'«Associé Commandité»).

2. Dénomination, objet social, siège social, exercice social.

I. Dénomination

La dénomination de la Société est: «PineBridge Secondary Partners IV, Special Limited Partner, SLP».

II. Objet social

L'objet de la Société est l'investissement des apports en capital dans PineBridge Secondary Partners IV, SLP, une société en commandite spéciale constituée en vertu des lois du Luxembourg (le «Fonds») ou tout autre véhicule et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre de titres de toute nature et de l'administration, la gestion, contrôle et le développement de son portefeuille. Grâce à sa participation dans le Fonds, la Société gère et répartit entre les associés un droit au rendement (carried interest).

La Société peut garantir, octroyer une sûreté, accorder des prêts ou assister des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de toute nature ou qui font parties du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut, sauf par voie d'offre publique, recueillir des fonds en particulier par des emprunts de toute forme ou par l'émission de tout type de notes, valeurs mobilières ou titres de créance, obligations et débiteures et généralement émettre des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut effectuer toute activité commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utiles à l'accomplissement des objectifs susmentionnés.

III. Siège social

La Société a son siège social au 2, rue Jean Monnet, L-2180, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. A tout moment, l'Associé Commandité peut désigner un autre siège social et/ou un agent enregistré à Luxembourg.

IV. Exercice social

L'exercice social de la Société est l'année civile ou tout autre année, si la Société nécessite l'utilisation d'une autre année comme année imposable aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu.

3. Désignation du gérant et pouvoirs de signature. La gestion et le contrôle de la Société sont conférés exclusivement à l'Associé Commandité agissant comme seul associé gérant commandité. Les commanditaires n'auront aucun rôle dans la conduite des affaires de la Société ou dans la gestion ou le contrôle de la Société et n'auront aucune autorité ou droit de signer tout document ou à agir au nom de la Société en ce qui concerne toute affaire, ou traiter avec toute personne, sauf dans les limites définies à l'article 22-4 de la loi du 10 Août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»). L'exercice par un commanditaire de tout droit conféré par le Contrat ne doit pas être interprété de manière à constituer une participation de ce commanditaire dans la conduite des affaires de la Société ou dans le contrôle de l'investissement ou autres activités de la Société de manière à rendre un tel commanditaire responsable en tant qu'Associé Commandité pour les dettes et obligations de la Société aux fins de la Loi de 1915 ou autrement.

L'Associé Commandité a le droit, dans toute la mesure permise par la loi luxembourgeoise, de déléguer certaines responsabilités et pouvoirs de gestion et d'administration à des agents spéciaux dans et en dehors du Luxembourg; à condition que la gestion et la conduite des activités de la Société demeurent la seule responsabilité de l'Associé Commandité.

Sous réserve des autres dispositions du Contrat, l'Associé Commandité aura tous les pouvoirs et l'autorité la plus étendue pour agir au nom et pour le compte de la Société, ou en son nom propre ou par d'autres agents, pour réaliser l'objet de la Société en conformité avec, et sous réserve des limitations contenues dans le Contrat, et pour effectuer tous les actes qu'il peut, à sa seule discrétion, juger nécessaires ou souhaitables à cet égard, sans autre mesure, approbation ou de vote de toute personne, y compris tout commanditaire.

La Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances par l'Associé Commandité ou, selon le cas, par toute personne à laquelle des pouvoirs de signature ont été délégués par l'Associé Commandité.

4. Date à laquelle la Société commence et à laquelle il se termine. La Société commence à la date du Contrat (le 7 Juillet 2015) et continuera, jusqu'à sa fin et jusqu'à ce que ses affaires soient liquidées selon le premier des événements suivants:

- (i) toute cause spécifique énoncée dans la Loi de 1915 ou toute autre loi applicable; et
- (ii) une décision prise par les associés, conformément à une résolution adoptée par la majorité d'au moins les trois quarts (3/4) des voix des associés.

Au nom et pour le compte de PineBridge Secondary Partners IV Special Limited Partner, SLP., représentée par son Associé Commandité PineBridge Secondary Partners IV Master GP S.à r.l.

Référence de publication: 2016061191/120.

(160021938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Verhulst S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 177.818.

— DISSOLUTION

L'an deux mille seize, le vingt-sept janvier

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

Monsieur Nikolas SOFRONIS, né le 15 mars 1965 à Gosselies (Belgique) demeurant à L-7364 Bofferdange, 1, A Romesch, t,

représenté par Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 31 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme VERHULST S.A., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B177818 (NIN 20132210048), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juin 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1835 du 30 juillet 2013.

II.- Que le capital de la société s'élève à QUARANTE MILLE EUROS (EUR 40.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de QUATRE CENTS EUROS (EUR 400.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que le Comparant déclare expressément que la société n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, le Comparant en tant que seul et unique actionnaire de la Société (l'"Actionnaire unique") déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société. Il déclare vouloir donner à la présente dissolution un effet rétroactif au 31 décembre 2015.

En conséquence de cette dissolution, l'Actionnaire unique, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société a été réglé moyennant reprise par l'Actionnaire unique de l'intégralité de l'actif et du passif, et avec transfert de tous les actifs au profit de l'Actionnaire unique;
- qu'il demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;
- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant elle est à considérer comme faite et clôturée;
- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;
- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf;
- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;
- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 1^{er} février 2016. Relation: GAC/2016/833. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 03 février 2016.

Référence de publication: 2016061390/52.

(160022309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Veramont Immeubles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 141.866.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-second of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "VERAMONT IMMEUBLES S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 141.866, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated September 24th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2512 of October 14th, 2008.

The Meeting is presided by Mrs Catherine BEERENS, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 2, first paragraph of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-deux janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "VERAMONT IMMEUBLES S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141.866, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 24 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2512 du 14 octobre 2008.

L'Assemblée est présidée par Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BEERENS, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 janvier 2016. 2LAC/2016/1726. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016061388/109.

(160021877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Allianz Finance VII Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 162.663.

Im Jahre zweitausendsechzehn, am vierzehnten Januar,

vor dem unterzeichnenden Notar Marc LOESCH mit Amtswohnsitz in Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg), sind anlässlich einer außerordentlichen Generalversammlung (die Generalversammlung) erschienen,

die Aktionäre der Allianz Finance VII Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts (société anonyme) mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F. D. Roosevelt und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de commerce et des sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 162.663 (die Gesellschaft), in deren Eigenschaft als Eigentümer von 36.150.657.161 Aktien der Gesellschaft mit einem Nennwert von je EUR 0,01.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch notarielle Urkunde vom 26. Juli 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2370, vom 5. Oktober 2011. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 15. Dezember 2015, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde

Die Generalversammlung der Gesellschaft wählt als Vorsitzenden Herrn Lars Junkermann, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Frau Margit Keller, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Thiemo Weißenberger, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

(der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmzähler bilden das Büro der Generalversammlung).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung um 11.46 Uhr als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Erschienenen folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Aus der Anwesenheitsliste (die Anwesenheitsliste) geht hervor, dass die gesamten 36.150.657.161 Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 bei gegenwärtiger Generalversammlung rechtsgültig vertreten sind; demzufolge ist die Generalversammlung gemäß Artikel 67-1 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften regelmäßig zusammengesetzt und kann gültig über die Punkte 1 bis 4 der Tagesordnung beschließen; diese Anwesenheitsliste wurde von den Aktionären, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von den Mitgliedern des Büros und dem Notar unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Ebenso bleiben gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden, die ordnungsgemäß durch das Büro und den Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

II. Die Generalversammlung stellt fest, dass die Tagesordnung der Generalversammlung folgende Punkte zum Gegenstand hat:

Tagesordnung

1. Verzicht auf Einberufungsformalitäten;

2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 99.575.653,15 (neunundneunzig Millionen fünfhundertfünfundsebzigttausendsechshundertdreiundfünfzig Euro und fünfzehn Euro Cent), um es von derzeit 361.506.571,61 (dreihunderteinundsechzig Millionen fünfhundertsechstausendfünfhunderteinundsiebzig Euro und einundsechzig Euro Cent) auf insgesamt EUR 461.082.224,76 (vierhunderteinundsechzig Millionen zweiundachtzigtausendzweihundertvierundzwanzig Euro und sechsundsiebzig Euro Cent) zu erhöhen, gemeinsam mit der Einzahlung eines Ausgabeagios in Höhe von EUR 9.957.565,32 (neun Millionen neunhundertsebenundfünfzigtausendfünfhundertfünfundsechzig Euro und zweiunddreißig Euro Cent) zur Verwendung in die gesetzliche Rücklage durch Ausgabe von 9.957.565.315 (neun Milliarden neunhundertsebenundfünfzig Millionen fünfhundertfünfundsechzigtausenddreihundertfünfzehn) gleichwertiger Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) (die „Neuen Aktien“);

3. Zeichnung der Neuen Aktien;

4. Abänderung des fünften Artikels Absatz eins Satz eins der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut:

" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 461.082.224,76 (vierhunderteinundsechzig Millionen zweiundachtzigtausendzweihundertvierundzwanzig Euro und sechsundsiebzig Euro Cent) und ist in 46.108.222.476 (sechsvierzig Milliarden einhundertacht Millionen zweiundachtzigtausendvierhundertsechundsiebzig) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro Cent (EUR 0,01) pro Aktie eingeteilt."

Englische Fassung:

„ **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 461,082,224.76 (four hundred sixty-one million eighty-two thousand two hundred twenty-four Euro and seventy-six Euro Cents), represented by 46,108,222,476 (forty-six billion one hundred eight million two hundred twenty-two thousand four hundred seventy-six) shares having a par value of EUR 0.01 (one cent) per share.“

III. Sodann trifft die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

In Anbetracht der Tatsache, dass die Aktionäre rechtmäßig vertreten sind, beschließt die Generalversammlung auf die Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; die Aktionäre betrachten sich als rechtmäßig geladen und bestätigen volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihnen vorher mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, (i) das Gesellschaftskapital um einen Betrag von EUR 99.575.653,15 (neunundneunzig Millionen fünfhundertfünfundsebzigttausendsechshundertdreiundfünfzig Euro und fünfzehn Euro Cent) zu erhöhen, um es von derzeit EUR 361.506.571,61 (dreihunderteinundsechzig Millionen fünfhundertsechstausendfünfhunderteinundsiebzig Euro und einundsechzig Euro Cent) auf insgesamt EUR 461.082.224,76 (vierhunderteinundsechzig Millionen zweiundachtzigtausendzweihundertvierundzwanzig Euro und sechsundsiebzig Euro Cent) zu erhöhen, gemeinsam mit der Einzahlung eines Ausgabeagios in Höhe von EUR 9.957.565,32 (neun Millionen neunhundertsebenundfünfzigtausendfünfhundertfünfundsechzig Euro und zweiunddreißig Euro Cent) zur Verwendung in die gesetzliche Rücklage durch Ausgabe von 9.957.565.315 (neun Milliarden neunhundertsebenundfünfzig Millionen fünfhundertfünfundsechzigtausenddreihundertfünfzehn) gleichwertiger Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) und die Neuen Aktien durch die Aktionäre wie folgt zeichnen zu lassen sowie (ii) die gesetzliche Rücklage der Gesellschaft von gegenwärtig EUR 36.150.657,09 (sechsvierzig Millionen einhundertfünfzigtausendsechshundertsebenundfünfzig Euro und neun Euro Cent) auf EUR 46.108.222,41 (sechsvierzig Millionen einhundertachttausendzweihundertvierundzwanzig Euro und einundvierzig Euro Cent) zu erhöhen.

Zeichnung - Einzahlung

Die Aktionäre, erklären hiermit (i) 9.957.565.315 (neun Milliarden neunhundertsevenundfünfzig Millionen fünf-hundertfünfundsechzigtausenddreihundertfünfzehn) neu ausgegebene Aktien an der Gesellschaft zu zeichnen und (ii) diese mittels einer Bareinzahlung in Höhe von EUR 109.533.218,47 (einhundertneun Millionen fünfhundertdreiunddreißigtau-senzweihundertachtzehn Euro und siebenundvierzig Euro Cent) (die „Bareinlage“) voll einzuzahlen.

Die Zeichnung erfolgt wie folgt:

Aktionär	Anzahl der gezeichneten Aktien
Allianz Lebensversicherungs-AG	6.970.295.717
Allianz Finance VIII Luxembourg S.A.	2.987.269.598
TOTAL	9.957.565.315

Diese Bareinlage wird folgendermaßen in die Gesellschaft eingezahlt:

(i) ein Betrag von 99.575.653,15 (neunundneunzig Millionen fünfhundertfünfundsiebzigtausendsechshundertdreiund-fünfzig Euro und fünfzehn Euro Cent) wird in das Gesellschaftskapital eingezahlt, und

(ii) der restliche Betrag von 9.957.565,32 (neun Millionen neunhundertsevenundfünfzigtausendfünfhundertfünf-fund-sechzig Euro und zweiunddreißig Euro Cent) wird als Ausgabeagio eingezahlt und zur Bildung der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft verwendet, die damit von gegenwärtig EUR 36.150.657,09 (sechsunndreißig Millionen einhundertfünf-zigtausendsechshundert-siebenundfünfzig Euro und neun Euro Cent) auf EUR 46.108.222,41 (sechsunndvierzig Millionen einhundertachttausenzweihundertzweiundzwanzig Euro und einundvierzig Euro Cent) erhöht wird.

Der amtierende Notar stellt fest, dass die Summe in Höhe von EUR 109.533.218,47 (einhundertneun Millionen fünfhundertdreiunddreißigtausenzweihundertachtzehn Euro und siebenundvierzig Euro Cent) auf das Bankkonto der Ge-sellschaft eingezahlt wurde, und der Gesellschaft ab heute gemäß einer Bankbestätigung vom 14. Januar 2016 zur Verfügung steht.

Daraus ergeben sich für die Gesellschaft nunmehr folgende Anteilsverhältnisse:

Aktionär	Anzahl der gehaltenen Aktien
Allianz Lebensversicherungs-AG	32.275.755.717
Allianz Finance VIII Luxembourg S.A.	13.832.466.759
TOTAL	46.108.222.476

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den 1. Absatz von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft gemäß des vorstehenden Beschlusses abzuändern, mit folgendem Wortlaut:

Deutsche Fassung:

" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 461.082.224,76 (vierhunderteinundsechzig Millionen zweiundachtzigtausenzweihundertvierundzwanzig Euro und sechsundsiebzig Euro Cent) und ist in 46.108.222.476 (sechsunndvierzig Milliarden einhundertacht Millionen zweihundertzweiundzwanzigtausendvierhundert-sechsunndsiebzig) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro Cent (EUR 0,01) pro Aktie eingeteilt."

Englische Fassung:

" **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 461,082,224.76 (four hundred sixty-one million eighty-two thousand two hundred twenty-four Euro and seventy-six Euro Cents), represented by 46,108,222,476 (forty-six billion one hundred eight million two hundred twenty-two thousand four hundred seventysix) shares having a par value of EUR 0.01 (one cent) per share."

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit sechstausendfünf-hundert Euro (EUR 6.500) bewertet und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und niemand das Wort ergreift, erklärt der Vorsitzende die Versammlung um 12.00 Uhr für geschlossen.

Worüber Protokoll, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, haben dieselben zusammen mit dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L. Junkermann, M. Keller, T. Weißenberger, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 19 janvier 2016. GAC/2016/526. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016061422/136.

(160022727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.000.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-sixth January.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- Vision Capital Partners VII B L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under the number 1507,

2.- Vision Capital Partners VII L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under the number 975,

3.- SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., with registered office at Via Nirone 8, I-20123 Milan, Italy and business address at Via dei Bossi 7, I-20121 Milan, Italy, registered with The Commercial Register of Milan under the number 02311120157, and

4.- Mr. Paolo Antonietti, Executive Chairman, born on 18th March 1952 in Verona, Italy, residing at Chesa Davaz, CH-7524 Zuoz, Switzerland,

all here represented by Mr. Max Mayer, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

The appearing parties are the partners of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., with registered office in 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 18th May 2011, published in the *Mémorial C* number 1821 of 09th August 2011.

The Articles of Incorporation have been lastly amended pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 20th May 2015, published in the *Mémorial C* number 1844 dated 23rd of July 2015.

The appearing parties have deliberated upon the points of the agenda which reads as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-three thousand five hundred Euro (23,500.- EUR), in order to raise it from its present amount of thirty-four million and five hundred and fifty-five thousand and two hundred fifty-two Euro (34,555,252.- EUR) to thirty-four million and five hundred and seventy-eight thousand and seven hundred fifty-two Euro (34,578,752.- EUR), by the issue of twenty-one thousand and four hundred forty three (21,443) new Class A shares and two thousand and fifty-seven (2,057) new Class B shares with a par value of one Euro (1,- EUR) each;

2. Subsequent and necessary amendment of article 5.1 of the Articles of Association of the Company;

3. Miscellaneous.

The appearing parties have then taken by unanimous the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased by an amount of twenty-three thousand five hundred Euro (23,500.- EUR), in order to raise it from its present amount of thirty-four million five hundred and fifty-five thousand and two hundred fifty-two Euro (34,555,252.- EUR) to thirty-four million five hundred and seventy-eight thousand and seven hundred fifty-two Euro (34,578,752.-EUR), by the creation and issue of twenty-one thousand and four hundred forty three (21,443) new Class A shares and two thousand and fifty-seven (2,057) new Class B shares with a par value of one Euro (1,- EUR) each.

The twenty-one thousand and four hundred forty three (21,443) new Class A shares and two thousand and fifty-seven (2,057) new Class B shares have been subscribed and fully paid up by:

1.- The company Vision Capital Partners VII L.P., prenamed, to the extent of eight thousand two hundred and thirteen (8,213) Class A shares and seven hundred eighty-eight (788) Class B shares;

2.- The company Vision Capital Partners VII B L.P., prenamed, to the extent of thirteen thousand two hundred and thirty (13,230) Class A shares and one thousand two hundred and sixty-nine (1,269) Class B shares;

All the new issued shares were fully paid up in cash so that the amount of twenty-three thousand five hundred Euro (23,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the company Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l. and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Third resolution

As a consequence of such increase of capital, article 5.1. of the articles of association is amended as follows:

" 5.1. The share capital is set at thirty-four million five hundred and seventy-eight thousand and seven hundred fifty-two Euro (34,578,752.-EUR), represented by thirty-one million three hundred and eight thousand and seven (31,308,007) Class A Shares and three million two hundred and seventy thousand and seven hundred forty five (3,270,745) Class B Shares, with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,500.-.

Where of the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-six janvier.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Vision Capital Partners VII B LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social est établi à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, inscrite au «Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey», sous le numéro 1507,

2.- Vision Capital Partners VII LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social est établi à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, inscrite au «Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey», sous le numéro 975,

3.- SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., une société régie par les lois d'Italie, dont le siège social est établi à Via Nirone 8, I-20123 Milan, Italie et dont le siège administratif est à Via dei Bossi 7, I-20121 Milan, Italie, inscrite au «Commercial Register of Milan» sous le numéro 02311120157, et

4.- Monsieur Paolo Antonietti, président exécutif, né le 18 mars 1952 à Verona, Italy, demeurant à Chesa Davaz, CH-7524 Zuoz, Suisse,

tous ici représentés par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., ayant son siège social au 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1821 du 09 août 2011.

Les statuts de ladite société ont été dernièrement modifiés suivant acte reçu de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 mai 2015, publié au Mémorial C numéro 1844 du 23 juillet 2015.

Les comparants ont délibéré sur les points de l'agenda suivants:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-trois mille cinq cent Euros (EUR 23.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre millions cinq cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante-deux Euros

(EUR 34.555.252,-) à trente-quatre millions cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent cinquante-deux Euros (EUR 34.578.752) par la création de vingt-et-un mille quatre cent quarante-trois nouvelles parts sociales de classe A (21.443) et deux mille cinquante-sept (2.057) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;
3. Divers.

Les comparants ont ensuite pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence d'un montant de vingt-trois mille cinq cent Euros (EUR 23.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre millions cinq cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante-deux Euros (EUR 34.555.252,-) à trente-quatre millions cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent cinquante-deux Euros (EUR 34.578.752) par la création de vingt-et-un mille quatre cent quarante-trois (21.443) nouvelles parts sociales de classe A et deux mille cinquante-sept (2.057) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les vingt-et-un mille quatre cent quarante-trois (21.443) nouvelles parts sociales de classe A et les deux mille cinquante-sept (2.057) nouvelles parts sociales de classe B nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par:

- 1.- La société Vision Capital Partners VII LP, prénommée, à concurrence de huit mille deux cent treize (8.213) parts sociales de classe A et sept cent quatre-vingt-huit (788) parts sociales de classe B; et
- 2.- La société Vision Capital Partners VII B LP, prénommée, à concurrence de treize mille deux cent trente (13.230) parts sociales de classe A et mille deux cent soixante-neuf (1.269) parts sociales de classe B;

Toutes les nouvelles parts sociales émises ont été intégralement libérées par versements en numéraire de sorte que la somme de vingt-trois mille cinq cent Euros (EUR 23.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société Bermuda Holdco Lux 1 S.à.r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article 5.1. des statuts se trouve modifié comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à trente-quatre millions cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent cinquante-deux Euros (EUR 34,578,752) représenté par trente-et-un millions trois cent huit mille sept (31.308.007) parts sociales de classe A et trois millions deux cent soixante-dix mille sept cent quarante-cinq (3.270.745) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.500,- EUR

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 janvier 2016. Relation GAC/2016/734. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016061473/144.

(160022678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Bermuda Holdco Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.003.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-sixth day January.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- Vision Capital Partners VII B L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under the number 1507,

2.- Vision Capital Partners VII L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under the number 975,

3.- SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., with registered office at Via Nirone 8, I-20123 Milan, Italy and business address at Via dei Bossi 7, I-20121 Milan, Italy, registered with The Commercial Register of Milan under the number 02311120157, and

4.- Mr. Paolo Antonietti, Executive Chairman, born on 18th March 1952 in Verona, Italy, residing at Chesa Davaz, CH-7524 Zuoz, Switzerland,

all here represented by Mr. Max Mayer, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

The appearing parties are the partners of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of Bermuda Holdco Lux 2 S.à r.l., with registered office in 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 18th May 2011, published in the Mémorial C number 1820 of 09th August 2011.

The Articles of Incorporation have been lastly amended pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 20th May 2015, published in the Mémorial C number 1872 dated 27th July 2015.

The appearing parties have deliberated upon the points of the agenda which reads as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-three thousand five hundred Euro (23,500.- EUR), in order to raise it from its present amount of thirty-four million and five hundred and fifty-five thousand and two hundred fifty-two Euro (34,555,252.- EUR) to thirty-four million and five hundred and seventy-eight thousand and seven hundred fifty-two Euro (34,578,752.- EUR), by the issue of twenty-one thousand and four hundred forty three (21,443) new Class A shares and two thousand and fifty-seven (2,057) new Class B shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each;

2. Subsequent and necessary amendment of article 5.1 of the Articles of Association of the Company;

3. Miscellaneous.

The appearing parties have then taken by unanimous the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased by an amount of twenty-three thousand five hundred Euro (23,500.- EUR), in order to raise it from its present amount of thirty-four million five hundred and fifty-five thousand and two hundred fifty-two Euro (34,555,252.- EUR) to thirty-four million five hundred and seventy-eight thousand and seven hundred fifty-two Euro (34,578,752.-EUR), by the creation and issue of twenty-one thousand and four hundred forty three (21,443) new Class A shares and two thousand and fifty-seven (2,057) new Class B shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each.

The twenty-one thousand and four hundred forty three (21,443) new Class A shares and two thousand and fifty-seven (2,057) new Class B shares have been subscribed and fully paid up by:

1.- The company Vision Capital Partners VII L.P., prenamed, to the extent of eight thousand two hundred and thirteen (8,213) Class A shares and seven hundred eighty-eight (788) Class B shares;

2.- The company Vision Capital Partners VII B L.P., prenamed, to the extent of thirteen thousand two hundred and thirty (13,230) Class A shares and one thousand two hundred and sixty-nine (1,269) Class B shares;

All the new issued shares were fully paid up in cash so that the amount of twenty-three thousand five hundred Euro (23,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the company Bermuda Holdco Lux 2 S.à r.l. and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Third resolution

As a consequence of such increase of capital, article 5.1. of the articles of association is amended as follows:

" **5.1.** The share capital is set at thirty-four million five hundred and seventy-eight thousand and seven hundred fifty-two Euro (34,578,752.-EUR), represented by thirty-one million three hundred and eight thousand and seven (31,308,007) Class A Shares and three million two hundred and seventy thousand and seven hundred forty five (3,270,745) Class B Shares, with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,500.-.

Where of the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-six janvier.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Vision Capital Partners VII B LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social est établi à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, inscrite au «Register of Limited Partnerships of the Island of Guernesey», sous le numéro 1507,

2.- Vision Capital Partners VII LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social est établi à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, inscrite au «Register of Limited Partnerships of the Island of Guernesey», sous le numéro 975,

3.- SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., une société régie par les lois d'Italie, dont le siège social est établi à Via Nirone 8, I-20123 Milan, Italie et dont le siège administratif est à Via dei Bossi 7, I-20121 Milan, Italie, inscrite au «Commercial Register of Milan» sous le numéro 02311120157, et

4.- Monsieur Paolo Antonietti, président exécutif, né le 18 mars 1952 à Verona, Italy, demeurant à Chesa Davaz, CH-7524 Zuoz, Suisse,

tous ici représentés par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Bermuda Holdco Lux 2 S.à r.l., ayant son siège social au 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1821 du 09 août 2011.

Les statuts de ladite société ont été dernièrement modifiés suivant acte reçu de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 mai 2015, publié au Mémorial C numéro 1872 du 27 juillet 2015.

Les comparants ont délibéré sur les points de l'agenda suivants:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-trois mille cinq cent Euros (EUR 23.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre millions cinq cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante-deux Euros (EUR 34.555.252,-) à trente-quatre millions cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent cinquante-deux Euros (EUR 34.578.752) par la création de vingt-et-un mille quatre cent quarante-trois nouvelles parts sociales de classe A (21.443) et deux mille cinquante-sept (2.057) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Les comparants ont ensuite pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence d'un montant de vingt-trois mille cinq cent Euros (EUR 23.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre millions cinq cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante-deux Euros (EUR 34.555.252,-) à trente-quatre millions cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent cinquante-deux Euros (EUR 34.578.752) par la création de vingt-et-un mille quatre cent quarante-trois (21.443) nouvelles parts sociales de classe A et deux mille cinquante-sept (2.057) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les vingt-et-un mille quatre cent quarante-trois (21.443) nouvelles parts sociales de classe A et les deux mille cinquante-sept (2.057) nouvelles parts sociales de classe B nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par:

1.- La société Vision Capital Partners VII LP, prénommée, à concurrence de huit mille deux cent treize (8.213) parts sociales de classe A et sept cent quatre-vingt-huit (788) parts sociales de classe B; et

2.- La société Vision Capital Partners VII B LP, prénommée, à concurrence de treize mille deux cent trente (13.230) parts sociales de classe A et mille deux cent soixante-neuf (1.269) parts sociales de classe B;

Toutes les nouvelles parts sociales émises ont été intégralement libérées par versements en numéraire de sorte que la somme de vingt-trois mille cinq cent Euros (EUR 23.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société Bermuda Holdco Lux 2 S.à.r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article 5.1. des statuts se trouve modifié comme suit:

" 5.1. Le capital social est fixé à trente-quatre millions cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent cinquante-deux Euros (EUR 34,578,752) représenté par trente-et-un millions trois cent huit mille sept (31.308.007) parts sociales de classe A et trois millions deux cent soixante-dix mille sept cent quarante-cinq (3.270.745) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.500,- EUR

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 janvier 2016. Relation GAC/2016/735. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016061475/144.

(160022701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Bermuda Holdco Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.003.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 juin 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016061476/11.

(160023095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.004.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-sixth day January.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- Vision Capital Partners VII B L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under the number 1507,

2.- Vision Capital Partners VII L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under the number 975,

3.- SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., with registered office at Via Nirone 8, I-20123 Milan, Italy and business address at Via dei Bossi 7, I-20121 Milan, Italy, registered with The Commercial Register of Milan under the number 02311120157, and

4.- Mr. Paolo Antonietti, Executive Chairman, born on 18th March 1952 in Verona, Italy, residing at Chesa Davaz, CH-7524 Zuoz, Switzerland,

all here represented by Mr. Max Mayer, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

The appearing parties are the partners of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l., with registered office in 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 18th May 2011, published in the Mémorial C number 1820 of 09th August 2011.

The Articles of Incorporation have been lastly amended pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 20th May 2015, published in the Mémorial C number 1878 dated 27th of July 2015.

The appearing parties have deliberated upon the points of the agenda which reads as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-three thousand five hundred Euro (23,500.- EUR), in order to raise it from its present amount of thirty-four million and five hundred and fifty-five thousand and two hundred fifty-two Euro (34,555,252.- EUR) to thirty-four million and five hundred and seventy-eight thousand and seven hundred fifty-two Euro (34,578,752.- EUR), by the issue of twenty-one thousand and four hundred forty three (21,443) new Class A shares and two thousand and fifty-seven (2,057) new Class B shares with a par value of one Euro (1,- EUR) each;

2. Subsequent and necessary amendment of article 5.1 of the Articles of Association of the Company;

3. Miscellaneous.

The appearing parties have then taken by unanimous the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased by an amount of twenty-three thousand five hundred Euro (23,500.- EUR), in order to raise it from its present amount of thirty-four million five hundred and fifty-five thousand and two hundred fifty-two Euro (34,555,252.- EUR) to thirty-four million five hundred and seventy-eight thousand and seven hundred fifty-two Euro (34,578,752.-EUR), by the creation and issue of twenty-one thousand and four hundred forty three (21,443) new Class A shares and two thousand and fifty-seven (2,057) new Class B shares with a par value of one Euro (1,- EUR) each.

The twenty-one thousand and four hundred forty three (21,443) new Class A shares and two thousand and fifty-seven (2,057) new Class B shares have been subscribed and fully paid up by:

1.- The company Vision Capital Partners VII L.P., prenamed, to the extent of eight thousand two hundred and thirteen (8,213) Class A shares and seven hundred eighty-eight (788) Class B shares;

2.- The company Vision Capital Partners VII B L.P., prenamed, to the extent of thirteen thousand two hundred and thirty (13,230) Class A shares and one thousand two hundred and sixty-nine (1,269) Class B shares;

All the new issued shares were fully paid up in cash so that the amount of twenty-three thousand five hundred Euro (23,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the company Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l. and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Third resolution

As a consequence of such increase of capital, article 5.1. of the articles of association is amended as follows:

" **5.1.** The share capital is set at thirty-four million five hundred and seventy-eight thousand and seven hundred fifty-two Euro (34,578,752.-EUR), represented by thirty-one million three hundred and eight thousand and seven (31,308,007) Class A Shares and three million two hundred and seventy thousand and seven hundred forty five (3,270,745) Class B Shares, with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,500.-.

Where of the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-six janvier.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Vision Capital Partners VII B LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social est établi à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, inscrite au «Register of Limited Partnerships of the Island of Guernesey», sous le numéro 1507,

2.- Vision Capital Partners VII LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social est établi à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, inscrite au «Register of Limited Partnerships of the Island of Guernesey», sous le numéro 975,

3.- SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., une société régie par les lois d'Italie, dont le siège social est établi à Via Nirone 8, I-20123 Milan, Italie et dont le siège administratif est à Via dei Bossi 7, I-20121 Milan, Italie, inscrite au «Commercial Register of Milan» sous le numéro 02311120157, et

4.- Monsieur Paolo Antonietti, président exécutif, né le 18 mars 1952 à Verona, Italy, demeurant à Chesa Davaz, CH-7524 Zuoz, Suisse,

tous ici représentés par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l., ayant son siège social au 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1821 du 09 août 2011.

Les statuts de ladite société ont été dernièrement modifiés suivant acte reçu de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 mai 2015, publié au Mémorial C numéro 1872 du 27 juillet 2015.

Les comparants ont délibéré sur les points de l'agenda suivants:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-trois mille cinq cent Euros (EUR 23.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre millions cinq cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante-deux Euros (EUR 34.555.252,-) à trente-quatre millions cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent cinquante-deux Euros (EUR 34.578.752) par la création de vingt-et-un mille quatre cent quarante-trois nouvelles parts sociales de classe A (21.443) et deux mille cinquante-sept (2.057) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Les comparants ont ensuite pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence d'un montant de vingt-trois mille cinq cent Euros (EUR 23.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre millions cinq cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante-deux Euros (EUR 34.555.252,-) à trente-quatre millions cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent cinquante-deux Euros (EUR 34.578.752) par la création de vingt-et-un mille quatre cent quarante-trois (21.443) nouvelles parts sociales de classe A et deux mille cinquante-sept (2.057) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les vingt-et-un mille quatre cent quarante-trois (21.443) nouvelles parts sociales de classe A et les deux mille cinquante-sept (2.057) nouvelles parts sociales de classe B nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par:

1.- La société Vision Capital Partners VII LP, prénommée, à concurrence de huit mille deux cent treize (8.213) parts sociales de classe A et sept cent quatre-vingt-huit (788) parts sociales de classe B; et

2.- La société Vision Capital Partners VII B LP, prénommée, à concurrence de treize mille deux cent trente (13.230) parts sociales de classe A et mille deux cent soixante-neuf (1.269) parts sociales de classe B;

Toutes les nouvelles parts sociales émises ont été intégralement libérées par versements en numéraire de sorte que la somme de vingt-trois mille cinq cent Euros (EUR 23.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société Bermuda Holdco Lux 3 S.à.r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article 5.1. des statuts se trouve modifié comme suit:

" 5.1. Le capital social est fixé à trente-quatre millions cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent cinquante-deux Euros (EUR 34,578,752) représenté par trente-et-un millions trois cent huit mille sept (31.308.007) parts sociales de classe A et trois millions deux cent soixante-dix mille sept cent quarante-cinq (3.270.745) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.500,- EUR

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 janvier 2016. Relation GAC/2016/749. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016061477/144.

(160022712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.004.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 juin 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016061478/11.

(160023098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.008.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-sixth day of January.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- Vision Capital Partners VII B L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under the number 1507,

2.- Vision Capital Partners VII L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under the number 975,

3.- SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., with registered office at Via Nirone 8, I-20123 Milan, Italy and business address at Via dei Bossi 7, I-20121 Milan, Italy, registered with The Commercial Register of Milan under the number 02311120157, and

4.- Mr. Paolo Antonietti, Executive Chairman, born on 18th March 1952 in Verona, Italy, residing at Chesa Davaz, CH-7524 Zuoz, Switzerland,

all here represented by Mr. Max Mayer, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

The appearing parties are the partners of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l., with registered office in 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 18th May 2011, published in the Mémorial C number 1773 of 04^h August 2011.

The Articles of Incorporation have been lastly amended pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 20th May 2015, published in the Mémorial C number 1888 dated 28th July 2015.

The appearing parties have deliberated upon the points of the agenda which reads as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-three thousand five hundred Euro (23,500.- EUR), in order to raise it from its present amount of thirty-four million and five hundred and fifty-five thousand and two hundred fifty-two Euro (34,555,252.- EUR) to thirty-four million and five hundred and seventy-eight thousand and seven hundred fifty-two Euro (34,578,752.- EUR), by the issue of twenty-one thousand and four hundred forty three (21,443) new Class A shares and two thousand and fifty-seven (2,057) new Class B shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each;

2. Subsequent and necessary amendment of article 5.1 of the Articles of Association of the Company;

3. Miscellaneous.

The appearing parties have then taken by unanimous the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased by an amount of twenty-three thousand five hundred Euro (23,500.- EUR), in order to raise it from its present amount of thirty-four million five hundred and fifty-five thousand and two hundred fifty-two Euro (34,555,252.- EUR) to thirty-four million five hundred and seventy-eight thousand and seven hundred fifty-two Euro (34,578,752.-EUR), by the creation and issue of twenty-one thousand and four hundred forty three (21,443) new Class A shares and two thousand and fifty-seven (2,057) new Class B shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each.

The twenty-one thousand and four hundred forty three (21,443) new Class A shares and two thousand and fifty-seven (2,057) new Class B shares have been subscribed and fully paid up by:

1.- The company Vision Capital Partners VII L.P., prenamed, to the extent of eight thousand two hundred and thirteen (8,213) Class A shares and seven hundred eighty-eight (788) Class B shares;

2.- The company Vision Capital Partners VII B L.P., prenamed, to the extent of thirteen thousand two hundred and thirty (13,230) Class A shares and one thousand two hundred and sixty-nine (1,269) Class B shares;

All the new issued shares were fully paid up in cash so that the amount of twenty-three thousand five hundred Euro (23,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the company Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l. and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Third resolution

As a consequence of such increase of capital, article 5.1. of the articles of association is amended as follows:

" **5.1.** The share capital is set at thirty-four million five hundred and seventy-eight thousand and seven hundred fifty-two Euro (34,578,752.-EUR), represented by thirty-one million three hundred and eight thousand and seven (31,308,007) Class A Shares and three million two hundred and seventy thousand and seven hundred forty five (3,270,745) Class B Shares, with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,500.-.

Where of the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-six janvier.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Vision Capital Partners VII B LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social est établi à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, inscrite au «Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey», sous le numéro 1507,

2.- Vision Capital Partners VII LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social est établi à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, inscrite au «Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey», sous le numéro 975,

3.- SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., une société régie par les lois d'Italie, dont le siège social est établi à Via Nirone 8, I-20123 Milan, Italie et dont le siège administratif est à Via dei Bossi 7, I-20121 Milan, Italie, inscrite au «Commercial Register of Milan» sous le numéro 02311120157, et

4.- Monsieur Paolo Antonietti, président exécutif, né le 18 mars 1952 à Verona, Italy, demeurant à Chesa Davaz, CH-7524 Zuoz, Suisse,

tous ici représentés par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l., ayant son siège social au 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1821 du 09 août 2011.

Les statuts de ladite société ont été dernièrement modifiés suivant acte reçu de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 mai 2015, publié au Mémorial C numéro 1888 du 28 juillet 2015.

Les comparants ont délibéré sur les points de l'agenda suivants:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-trois mille cinq cent Euros (EUR 23.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre millions cinq cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante-deux Euros (EUR 34.555.252,-) à trente-quatre millions cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent cinquante-deux Euros (EUR 34.578.752) par la création de vingt-et-un mille quatre cent quarante-trois nouvelles parts sociales de classe A (21.443) et deux mille cinquante-sept (2.057) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Les comparants ont ensuite pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence d'un montant de vingt-trois mille cinq cent Euros (EUR 23.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre millions cinq cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante-deux Euros (EUR 34.555.252,-) à trente-quatre millions cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent cinquante-deux Euros (EUR 34.578.752) par la création de vingt-et-un mille quatre cent quarante-trois (21.443) nouvelles parts sociales de classe A et deux mille cinquante-sept (2.057) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les vingt-et-un mille quatre cent quarante-trois (21.443) nouvelles parts sociales de classe A et les deux mille cinquante-sept (2.057) nouvelles parts sociales de classe B nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par:

1.- La société Vision Capital Partners VII LP, prénommée, à concurrence de huit mille deux cent treize (8.213) parts sociales de classe A et sept cent quatre-vingt-huit (788) parts sociales de classe B; et

2.- La société Vision Capital Partners VII B LP, prénommée, à concurrence de treize mille deux cent trente (13.230) parts sociales de classe A et mille deux cent soixante-neuf (1.269) parts sociales de classe B;

Toutes les nouvelles parts sociales émises ont été intégralement libérées par versements en numéraire de sorte que la somme de vingt-trois mille cinq cent Euros (EUR 23.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article 5.1. des statuts se trouve modifié comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à trente-quatre millions cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent cinquante-deux Euros (EUR 34,578,752) représenté par trente-et-un millions trois cent huit mille sept (31.308.007) parts sociales de classe A et trois millions deux cent soixante-dix mille sept cent quarante-cinq (3.270.745) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.500,- EUR

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 janvier 2016. Relation GAC/2016/736. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016061479/144.

(160022721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.008.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 juin 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016061480/11.

(160023101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

BTC Investments 2014 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 193.084.

In the year two thousand fifteen, on the thirtieth day of December.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing at Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

“BLACK TORO CAPITAL PARTNERS S.à r.l.” having its registered office at 8A Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under section B number 186.375,

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, by virtue of one proxy given under private seal.

Such proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of “BTC Investments 2014 S.à r.l.” having its registered office at 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, incorporated pursuant a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on December 10th, 2014, published at the Memorial C number 174 on January 22nd, 2015,

registered to the Register of Trade and Companies of Luxembourg section B number 193.084 (the “Company”).

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and representing the entire share capital, has requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the following agenda:

Agenda:

1. Increase the share capital by an amount of twenty-two million eight hundred thousand Euros (EUR 22,800,000.-) in order to raise it from its present amount of one million two hundred thousand one hundred Euros (EUR 1,200,100.-) represented by twelve thousand one (12,001) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to twenty-four million one hundred Euros (EUR 24,000,100.-) by the creation and the issuing of two hundred twenty-eight thousand (228,000) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as existing shares (the “New Shares”); Subscription and liberation of the New Shares.

2. Amendment of Article 6, first paragraph, of articles of association of the Company in order to reflect the aforesaid increasing share capital.

3. Miscellaneous.

First resolution:

The Sole Shareholder decides to increase the share capital by the amount of twenty-two million eight hundred thousand Euros (EUR 22,800,000.-) in order to raise it from its present amount of one million two hundred thousand one hundred Euros (EUR 1,200,100.-) represented by twelve thousand one (12,001) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to twenty-four million one hundred Euros (EUR 24,000,100.-) by the creation and the issuing of two hundred twenty-eight thousand (228,000) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as existing shares (the “New Shares”).

Subscription and liberation of the New Shares

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, does not wish to subscribe for New Shares and decided to accept the subscription and payment of the New Shares by Black Toro Capital Fund LP, a company incorporated and governed under the laws of United States, having its registered office 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware (USA), here represented by Mrs. Virginie PIERRU, prenamed, by virtue of a proxy given under seal private, which proxy attached hereto for purposes of registration, after being initialed "ne varietur" by the person appearing and the notary.

The New Shares have been subscribed by Black Toro Capital Fund LP, prenamed and represented as aforesaid, and fully paid-up by the aforesaid subscriber by contribution in kind consisting in:

- Ninety-five thousand (95,000) shares, representing ninety four point eighty-eight per cent (94,88%) of the share capital of «BTC DOS S.à r.l.» having its registered office at 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (R.C.S. de Luxembourg B 192.096);

- Ninety-five thousand (95,000) shares, representing sixty-three point sixty-two per cent (63,62%) of the share capital of «BTC TRES S.à r.l.» having its registered office at 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (R.C.S. de Luxembourg B 182.610); and

- Thirty-eight thousand (38,000) shares, representing ninety-four point seventy per cent (94,70%) of the share capital of «BTC CINCO S.à r.l.» having its registered office at 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (R.C.S. de Luxembourg B 198.420).

The Contribution thus is recorded as a contribution in an aggregate amount of twenty-two million eight hundred thousand Euros (EUR 22,800,000.-)

Black Toro Capital Fund LP, prenamed and represented as aforesaid, declares that there subsist no impediments to the free transferability of the contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the contribution to the Company.

Black Toro Capital Fund LP, prenamed and represented as aforesaid declares together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the contribution.

Black Toro Capital Fund LP, prenamed and represented as aforesaid further states that a report has been drawn up by the managers of the Company, wherein the contribution so contributed are described and valued (the “Report”).

That Report dated December 30th, 2015, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Second resolution:

As a consequence of such increase of capital, the shareholders decide to amend the Article 6, first paragraph, of the articles of association of the Company, as follows:

" **Art. 6. (1st paragraph).** The company's capital is set at twenty-four million one hundred Euros (EUR 24,000,100.-) represented by two hundred forty thousand one (240,001) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surnames, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le trente décembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

“BLACK TORO CAPITAL PARTNERS S.à r.l.” ayant son siège social au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 186.375,

représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'associé unique («l'Associé Unique») de “BTC Investments 2014 S.à r.l.” ayant son siège social au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 décembre 2014, publié au Memorial C numéro 174 le 22 janvier 2015, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 193.084 (la «Société»).

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de vingt-deux millions huit cent mille euros (22.800.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent mille cent euros (1.200.100,- EUR) représenté par douze mille une (12.001) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à vingt-quatre millions cent euros (24.000.100,- EUR) par la création et l'émission de deux cent vingt-huit mille (228.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»); Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales.

2. Modification de l'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société afin de refléter la prédite augmentation de capital social.

3. Divers.

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de vingt-deux millions huit cent mille euros (22.800.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent mille cent euros (1.200.100,- EUR) représenté par douze mille une (12.001) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à vingt-quatre millions cent euros (24.000.100,-EUR) par la création et l'émission de deux cent vingt-huit mille (228.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant, ne souhaite pas souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et décide d'accepter la souscription et la libération des Nouvelles Parts Sociales par Black Toro Capital Fund LP, une société de droit américain ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware (USA), ici représentée par Mme Virginie PIERRU, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant.

Les Nouvelles Parts Sociales ont toutes été souscrites par Black Toro Capital Fund LP, prénommée et représentée comme ci-avant, et entièrement libérées par la prédite souscriptrice moyennant apport en nature consistant en:

- Quatre-vingt-quinze mille (95.000) parts sociales, représentant quatre-vingt-quatorze virgule quatre-vingt-huit pour cent (94,88%) du capital social de «BTC DOS S.à r.l.» ayant son siège social au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (R.C.S. de Luxembourg B 192.096);

- Quatre-vingt-quinze mille (95.000) parts sociales, représentant soixante-trois virgule soixante-deux pour cent (63,62%) du capital social de «BTC TRES S.à r.l.» ayant son siège social au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (R.C.S. de Luxembourg B 182.610); et

- Trente-huit mille (38.000) parts sociales, représentant quatre-vingt-quatorze virgule soixante-dix pour cent (94,70%) du capital social de «BTC CINCO S.à r.l.» ayant son siège social au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (R.C.S. de Luxembourg B 198.420).

L'apport en nature est acté comme représentant un apport total net d'un montant de vingt-deux millions huit cent mille euros (22.800.000,- EUR).

Black Toro Capital Fund LP, prénommée et représentée comme ci-avant, déclare encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de cet apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la Société.

Black Toro Capital Fund LP, prénommée et représentée comme ci-avant, déclare qu'un rapport a été établi par le conseil de gérance de la Société, dans lequel l'apport ainsi apporté est décrits et évalué (le «Rapport»).

Ce Rapport daté du 30 décembre 2015 restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Seconde résolution:

Suite à l'augmentation de capital réalisée, les associés décident de modifier l'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 6. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à vingt-quatre millions cent euros (24.000.100,- EUR) représenté par deux cent quarante mille une (240.001) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22769. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016061497/157.

(160022444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

BV Acquisitions X Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 178.543.

Les statuts coordonnés au 29 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2016061500/11.

(160022472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Catalyst Intelligence, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8533 Elvange, 5, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 203.592.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend sechzehn, den zweiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Ist erschienen:

Herr Carl van der GRIFT, Manager, geboren in Utrecht (NL) am 3. August 1963 (matr: 1963 08 03 651 23), wohnhaft in L-8533 Elvange, Millewee 5;

Welcher Komparsent erklärt, zwischen ihm und denjenigen, die später Teilhaber werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts zu gründen, die den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet „CATALYST INTELLIGENCE“

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist Beratung von Unternehmen im Bereich der Petrochemie.

Die Gesellschaft kann sich an anderen Geschäften, Unternehmen und Gesellschaften, welche einen ähnlichen Gesellschaftszweck haben beteiligen und sämtliche Tätigkeiten vornehmen, welche dem Gesellschaftszweck gleich sind, ähneln oder diesen vervollständigen.

Sie kann sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle Tätigkeiten ausüben, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage an gerechnet. Sie kann durch Beschluss des/der Gesellschafter, welcher mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit getroffen wird, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Beckerich.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.-EUR) eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je hundert fünfundsiebenzig Euro (125.- EUR).

Art. 6. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Im Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, die nicht Gesellschafter sein müssen und von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer derer Mandate werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, egal wie viele Anteile er besitzt. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich ordentlich bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Mindestens fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2016.

Abschätzung, Kosten

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein möge, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf 800,00 € abgeschätzt.

Zeichnung und Einzahlung

Die hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundsiebenzig Euro (125.-EUR) wurden alle von Herrn Carl van der GRIFT, vorbenannt, gezeichnet:

Die hundert (100) Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.-EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Erklärung

Der Gesellschafter erklärt, in Anwendung des Gesetzes vom 12. November 2004, in seiner nachträglich geänderten Fassung, der wirtschaftlich Berechtigte der Gesellschaft zu sein, die Gegenstand der vorliegenden Urkunde ist, und bescheinigt, dass die zur Einzahlung des Gesellschaftskapitals verwendeten Gelder/Güter/Rechte nicht aus Tätigkeiten stammen, die eine Straftat im Sinne von Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches und 8-1 des geänderten Gesetzes vom 19. Februar 1973 über den Verkauf von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit (Geldwäsche) oder von Terrorismusakten im Sinne von Artikel 135-1 des Strafgesetzbuches (Terrorismusfinanzierung) darstellen, bzw. dass die Gesellschaft keine solchen Tätigkeiten betreibt (betreiben wird).

Außerordentliche Generalversammlung

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der Teilhaber folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt:

Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird Herr Carl van der GRIFT, vorbenannt;

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.

2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-8533 Elvange, Millewee 5;

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Carl van der GRIFT, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 28 janvier 2016. Relation: DAC/2016/1515. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zur Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 4. Februar 2016.

Référence de publication: 2016061514/97.

(160022749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

CSI Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 94.813.

DISSOLUTION

L'an deux mille seize, le vingt-deux janvier.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

Madame Liliana RUŽIČOVÁ, administrateur de sociétés, née le 7 mai 1994 à Bratislava demeurant à Trnavská 16, 821 06 Bratislava, Slovaquie,

ici représentée par la FIDUCIAIRE EUROLUX, une société anonyme ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, elle-même ici représentée par son mandataire spécial Monsieur Régis LUX, employé, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société anonyme «CSI Finance S.A.», avec siège social à L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 84813, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 876 du 27 août 2003, dont les statuts ont été modifié suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1307 du 16 juin 2011.

2.- Que le capital de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la Société.

4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidatrice de la Société qui aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes de la Société.

10.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Régis LUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 janvier 2016. Relation GAC/2016/674. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016061524/52.

(160022968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

DealCo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 201.169.

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of January.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ICG Europe Fund VI Jersey Limited, a Jersey Limited Company, having its registered office at Liberte House 19-23 La Motte Street St Helier Jersey JE2 4SY (Jersey), registered with the Companies Registry under number 118020,

here represented by Mrs Danièle Maton, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that he is the sole actual shareholder of DealCo Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 201.169, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Luxembourg, of 23 October 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 46 of 7 January 2016 (the "Company"). The articles of incorporation have not yet been amended;

- that the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company, as from 1st February 2016, from 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg to 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Amendment of the first paragraph of Article 5 of the articles of association in order to reflect the change of the registered office, which will henceforth read as follows:

Art. 5. (1st paragraph). “The registered office of the Company is established in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. As from the 1st February 2016 the registered office of the Company will be established in the Municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.”

3. Miscellaneous.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the Company, as from 1st February 2016, from 6D, route de Trèves, L-2633 Luxembourg to 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation in order to reflect the change of the registered office. Said paragraph will from now on read as follows:

Art. 5. (1st paragraph). “The registered office of the Company is established in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. As from the 1st February 2016 the registered office of the Company will be established in the Municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Hesperange by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-neuvième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ICG Europe Fund VI Jersey Limited, une société régie par les lois de Jersey (Jersey), ayant son siège social à Liberté House 19-23 La Motte Street St Helier Jersey JE2 4SY (Jersey), immatriculée auprès de «Companies Registry» sous le numéro 118020,

ici représenté par Madame Danièle Maton, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société DealCo Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.169, constituée en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 octobre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 janvier 2016 sous le numéro 46 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution;

- que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Transfert du siège social de la Société de 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg à 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet à la date du 1^{er} février 2016;

2 Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. (1^{er} alinéa). «Le siège social de la Société est établi à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. A partir du 1^{er} février 2016 le siège social de la Société sera établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

3 Divers.

- qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société de 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg à 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet à la date du 1^{er} février 2016.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 5. (1^{er} alinéa). «Le siège social de la Société est établi à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. A partir du 1^{er} février 2016 le siège social de la Société sera établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: D. MATON, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1940. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 04 février 2016.

Référence de publication: 2016061529/104.

(160022539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

DB Platinum III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 107.709.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand sixteen, on the first day of February.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg acting in replacement of his prevented colleague us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Deutsche Bank AG, acting through its London branch, having its principal office at Winchester House, 1 Great Winchester Street, London EC2N 2DB, United Kingdom,

represented by Mr Max MAYER, notary clerk, residing professionally in Junglinster,

by virtue of a proxy under private seal, which proxy, after having been initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The appearing person, acting in such capacity as mentioned above, requested the undersigned notary to record that:

- The société d'investissement à capital variable DB Platinum III, (the "Company"), having its registered office in L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire has been constituted under the deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on May 4th 2005, as published in the Mémorial C number 476 on 21st May 2005;

- The corporate capital of the Company amounts as of this date to GBP 10,000.00 (ten thousand British Pounds) represented by 100 (one hundred) shares without a par value (as stated in the share register report of the Company and the overview of assets and liabilities of the Company (both remaining attached to the present deed in order to be registered with it);

- The person represented has become the owner of all of the above-mentioned shares and has decided to wind up the Company.

After these statements, the person represented, acting in its capacity of liquidator of the Company as well as in its capacity as sole shareholder of the Company declares:

- to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company pursuant to the audited accounts for the period from 1 February 2015 to 28 January 2016 (attached to the present deed);
 - to proceed with the immediate dissolution and liquidation of the Company;
 - that all assets have been realised and converted into cash;
 - that all assets have become the property of the sole shareholder;
 - that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
 - regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;
- full discharge is given to the members of the board of directors of the Company for the execution of their mandates;
 - the books and documents of the Company shall remain for a period of five years at the address of RBC Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about 2,300.- EUR.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person, who requested that the deed should be documented in the English language, has signed the present deed together with Us, the notary, having personal knowledge of the English language.

Signé: Max MAYER, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 03 février 2016. Relation GAC/2016/931. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016061535/53.

(160022523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Ech léieren a schwätzen och Lëtzebuergesch, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1518 Luxembourg, 1, rue comte Joseph de Ferraris.

R.C.S. Luxembourg F 10.693.

— STATUTS

Entre les soussignés:

Annie Flore MADE MBE, domiciliée au 1, rue comte Joseph de Ferraris, L-1518 Luxembourg, Chercheur de nationalité camerounaise

Alexandre SCHROEDER, domicilié au 11, rue des jardins, L-4824 Rodange, Garde-infirmier de nationalité luxembourgeoise

Biagui Alexandre NADIALINE domicilié au 10-A, Avenue du Swing, L-4367 Belvaux, Chercheur de nationalité sénégalaise

Andrew VERNYUY NDZEBIR domicilié au 14, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Chercheur de nationalité camerounaise

et toutes celles et ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. La dénomination, l'objet, le siège, la durée et l'exercice social

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «Ech léieren a schwätzen och Lëtzebuergesch».

Art. 2. L'association a pour objet:

1- de rassembler des personnes qui apprennent le luxembourgeois et n'ont pas toujours la possibilité de l'utiliser quotidiennement ainsi que les mettre en contact avec des personnes parlant cette langue;

2- de mobiliser et sensibiliser à l'échelle nationale les autochtones luxembourgeois et des personnes disponibles et volontaires à aider les apprenants à pratiquer la langue luxembourgeoise;

3- d'encourager les apprenants à développer le réflexe de pratiquer la langue luxembourgeoise sans complexe;

4- de démontrer les différents atouts socio-économiques, socio-politiques et socio-culturels du luxembourgeois et du plurilinguisme, tant chez les enfants que chez les adultes de diverses couches sociales;

5- de faire vivre la langue luxembourgeoise au travers de diverses activités sociales et culturelles mettant en scène les apprenants et les locuteurs du luxembourgeois;

6- d'identifier en profondeur les besoins spécifiques et les attentes précises de l'apprenant du luxembourgeois aux travers d'études qualitatives. A ce niveau, notre démarche consistera à comprendre les raisons pour lesquelles les gens apprennent le luxembourgeois, ce que le luxembourgeois représente pour elles et voir comment répondre à leurs attentes etc.;

7- d'être une interface entre les apprenants et les décideurs en matière de politique linguistique en ce qui concerne le luxembourgeois. La proximité qui existera entre nous et les apprenants et les locuteurs du luxembourgeois nous permettra d'identifier les différentes problématiques qui tournent autour du luxembourgeois. Sur la base de nos analyses nous pourrions faire éventuellement des recommandations aux décideurs en matière de politique linguistique;

8- de créer et de tisser davantage de liens sociaux solides entre les apprenants de diverses origines linguistiques et les autochtones luxembourgeois aux travers des langues. Encourager le partage et les échanges d'idées sur les aspects culturels de l'un et de l'autre;

9- de participer aux événements nationaux liés aux langues et aux cultures. Les gains obtenus durant ces activités serviront à financer les projets de l'association ainsi que les projets caritatifs destinés à soutenir le multilinguisme, le plurilinguisme et le multiculturalisme;

10- de collaborer avec d'autres associations ou institutions se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. L'association a son siège social à Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Art. 5. La durée de l'association est illimitée.

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

II. Les membres

Art. 7. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande d'adhésion. Le conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande, s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 8. Les membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Art. 9. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de la cotisation annuelle ne peut être supérieur à 100 euro. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de démission ou d'exclusion d'un membre.

Art. 10. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 6 mois à compter du jour de l'échéance des cotisations tout membre n'ayant pas payé la cotisation lui incombant.

Art. 11. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association ou ne respectent pas les conditions émises à l'article 9 des présents statuts. À partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 12. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

III. L'assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

Art. 14. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- la modification des statuts et, le cas échéant, du règlement interne;
- la nomination et révocation des administrateurs et, le cas échéant, des réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et comptes;
- la dissolution de l'association;
- l'exclusion d'un membre.

Art. 15. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postal ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 16. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 17. Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à majorité absolue des voix sous réserve des dispositions des articles 11 et 25. Chaque membre ne peut représenter qu'un seul autre membre. Le mandat doit être écrit.

Art. 18. Les résolutions de l'assemblée générale, signées par deux membres du conseil d'administration, sont portées à la connaissance des membres et des tiers par voie postale ou électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association pouvant être consulté sur demande préalable par les associés et les tiers.

IV. Le conseil d'administration

Art. 19. L'association est gérée par un conseil d'administration composé entre 4 et 6 administrateurs élus à la majorité simple des voix. La durée de leur mandat est de 2 ans renouvelable. Les décisions du conseil d'administration sont prises de manière collégiale. Il désigne notamment en son sein un(e) président(e), un(e) vice-président(e) un(e) secrétaire et un(e) trésorier(e).

Art. 20. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la demande de la moitié des administrateurs. Il ne peut valablement délibérer que si la moitié des administrateurs au moins sont présents ou représentés. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul autre administrateur. Le mandat doit être écrit. Toute décision est prise à la majorité absolue des voix.

Art. 21. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. À l'égard des tiers, l'association sera valablement engagée par les signatures de deux administrateurs en fonction.

Toutefois, la gestion journalière des affaires de l'association peut être déléguée par le conseil d'administration, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, soit à un associé, soit à un tiers.

Art. 22. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 24. Les ressources de l'association comprennent non exclusivement:

- les cotisations des membres,
- l'autofinancement
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur autorisés dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

V. La modification des statuts, la dissolution et la liquidation

Art. 25. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts ou la dissolution de l'association que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification aux statuts ou dissolution ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification aux statuts porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 26. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté, après liquidation du passif, à une association ayant des buts similaires.

VI. Les dispositions finales

Art. 27. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, ainsi, le cas échéant, qu'au règlement interne en vigueur.

Fait à Luxembourg, le 21/01/2016.

Signatures

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2016061543/137.

(160023223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Eden 2 & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 137.778.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-sixth day of the month of January,
before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Eden 2 & Cie S.C.A. (the "Company"), a société en commandite par actions having its registered office at 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B137.778, incorporated on 9 April 2008 by deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1128 of 7 May 2008. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 7 July 2015 by deed of Me Cosita Delvaux, prenamed, published in the Mémorial number 2420 of 8 September 2015.

The Meeting was presided by Me Clémence Personne, Maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Alexandre Pel, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The Meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail to all the shareholders inscribed on the shareholders' register of the Company, so that the Meeting can validly decide on all items of the below agenda.

The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary (the "Attendance List"). The said list as well as the proxies received from the shareholders of the Company (the "Proxies") will be attached to the present minutes to be filed with it with the registration authorities.

It appeared from the said Attendance List that out of the 1 unlimited share, 331,599 class A ordinary shares, 552,397 class B ordinary shares, 115,434 class C ordinary shares, 339 class D ordinary shares, 324,000 class E1 ordinary shares, 329,600 class E2 ordinary shares, 23,642 class F ordinary shares, in issue in the Company, 1 unlimited share, 331,599 class A ordinary shares, 552,397 class B ordinary shares, 324,000 class E1 ordinary shares, 1,374 class F ordinary shares were represented at the Meeting, which represents at least one half of the capital issued and outstanding of the Company having the right to vote on the amendment of the Articles as set forth in article 28 of the Articles, so that the present Meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

II. The agenda of the Meeting was as follows:

Amendment and restatement of Articles 10.2 and 10.3 of the articles of association of the Company (the "Articles") so as to read as follows:

"10.2 Subject to Article 10.3:

10.2.1 no holder of Securities (other than a holder of E Preference Shares in respect of those E Preference Shares only) shall be entitled to Transfer any of its Securities unless it also transfers the same proportion of its holding of all other Securities to the transferee at the same time;

10.2.2 no holder of E Preference Shares shall be entitled to transfer any E Preference Shares; and

10.2.3 no holder of the Unlimited Share shall be entitled to transfer it except in connection with an Exit Event.

10.3 Notwithstanding Article 10.2:

10.3.1 a transfer of Executive Securities pursuant to Article 10.28 shall not require the transfer of the same proportion of his other Securities pursuant to Article 10.28 (without prejudice to the provisions of Articles 10.28 to 10.36 which permit the Manager (acting with Shareholder Consent) to serve a Compulsory Transfer Notice in respect of any Executive Securities);

10.3.2 a transfer of C Ordinary Shares or Redeemable C Preference Shares or E2 Ordinary Shares shall not require the holder of such shares to transfer the same proportion of his D Preference Shares;

10.3.3 a transfer of D Preference Shares shall not require the holder of such shares to transfer the same proportion of his C Ordinary Shares and Redeemable C Preference Shares or his E2 Ordinary Shares;

10.3.4 a holder of Preferred Instruments issued by Hazel Acquisition 1 Limited shall not be required to transfer any of such Preferred Instruments in connection with a transfer of other Securities held by such holder (or a member of its Shareholder Group) in connection with any reorganisation implemented in preparation for an IPO; and

10.3.5 any holder of Preferred Instruments issued by Hazel Acquisition 1 Limited (or a member of its Shareholder Group) shall not be required to transfer any other Securities held by it (or a member of its Shareholder Group) in connection with a transfer of Preferred Instruments issued by Hazel Acquisition 1 Limited made within five Business Days of a transfer falling within Article 10.3.4).”.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved as follows:

Sole Resolution

The Meeting resolved to amend Articles 10.2 and 10.3 of the Articles so as to read as set out in the agenda.

The Meeting noted based on the Attendance List and the Proxies that all the shareholders represented at the present Meeting voted in favour of the present resolution so that the provision of articles 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and article 28 of the Articles have been complied with.

There being no further item on the agenda, the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,700.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-sixième jour du mois de janvier,

par devant Maître Cosita Delvaux, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a été tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires d'Eden 2 & Cie S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions ayant son siège social au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B137.778, constituée le 9 avril 2008 par acte de Me Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1128 du 7 mai 2008. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 7 juillet 2015 par acte de Maître Cosita Delvaux, prénommée, publié au Mémorial numéro 2420 du 8 septembre 2015.

L'Assemblée était présidée par Me Clémence Personne, Maître en droit, résidant à Luxembourg.

A été nommé comme secrétaire et scrutateur Me Alexandre Pel, Maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'Assemblée a été convoquée par des avis de convocation comprenant l'agenda envoyés par courrier recommandé à tous les actionnaires inscrits sur le registre des actionnaires de la Société, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur les points à l'ordre du jour ci-dessous.

Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions que chacun détient figurent sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné (la «Liste de Présence»). Ladite liste ainsi que les procurations reçues des actionnaires de la Société (les «Procurations») seront annexées au présent procès-verbal aux fins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

Il appert de ladite Liste de Présence que des 1 action de commandité, 331.599 actions ordinaires de classe A, 552.397 actions ordinaires de classe B, 115.434 actions ordinaires de classe C, 339 actions ordinaires de classe D, 324.000 actions ordinaires de classe E1, 329.600 actions ordinaires de classe E2, 23.642 actions ordinaires de classe F, émises par la Société, 1 action de commandité, 331.599 actions ordinaires de classe A, 552.397 actions ordinaires de classe B, 324.000 actions ordinaires de classe E1, 1.374 actions ordinaires de classe F étaient représentées à l'Assemblée, ce qui représente au moins la moitié du capital émis et en circulation de la Société ayant le droit de voter sur une modification des Statuts tel qu'indiqué à l'article 28 des Statuts, de sorte que la présente Assemblée était valablement constituée et pouvait valablement décider sur tous les points à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

Modification et refonte des articles 10.2 et 10.3 des statuts de la Société (Les «Statuts») comme suit:

«10.2 Sous réserve de l'article 10.3:

10.2.1 aucun détenteur de Titres (autre qu'un détenteur d'Actions Préférentielles E concernant ces Actions Préférentielles E uniquement) n'aura le droit de Transférer l'un de ses Titres à moins qu'il ne transfère également la même proportion de sa détention de tous les autres Titres au cessionnaire et ce, simultanément;

10.2.2 aucun détenteur d'Actions Préférentielles E n'aura le droit de transférer d'Actions Préférentielles E; et

10.2.3 aucun détenteur de l'Action de Commandité n'aura le droit de la transférer sauf dans le cadre d'un Cas de Sortie.

10.3 Nonobstant l'article 10.2:

10.3.1 un transfert de Titres de Dirigeant en vertu de l'article 10.28, n'obligera pas le transfert de la même proportion d'autres Titres en vertu de l'article 10.28 (sans préjudice de ce qui est prévu aux articles 10.28 à 10.36 qui permettent au Gérant (agissant avec l'Accord des Actionnaires) d'envoyer un Avis de Transfert Obligatoire en rapport avec des Titres de Dirigeant qu'il détient);

10.3.2 un transfert d'Actions Ordinaires C ou d'Actions Préférentielles C Rachetables ou d'Actions Ordinaires E2 n'obligera pas le détenteur de ces actions à transférer la même proportion de ses Actions Préférentielles D;

10.3.3 un transfert d'Actions Préférentielles D n'obligera pas le détenteur de ces actions à transférer la même proportion de ses Actions Ordinaires C et Actions Préférentielles C Rachetables ou ses Actions Ordinaires E2;

10.3.4 un détenteur d'Instruments Préférentiels émis par Hazel Acquisition 1 Limited ne sera pas obligé de transférer ces Instruments Préférentiels en rapport avec un transfert d'autres Titres qu'il détient (ou un membre de son Groupe d'Actionnaires) en rapport avec une restructuration mise en oeuvre en vue d'une Introduction; et

10.3.5 tout détenteur d'Instruments Préférentiels émis par Hazel Acquisition 1 Limited (ou un membre de son Groupe d'Actionnaires) ne sera pas obligé de transférer d'autres Titres qu'il détient (ou un membre de son Groupe d'Actionnaires) en rapport avec un transfert d'Instruments Préférentiels émis par Hazel Acquisition 1 Limited réalisé endéans les 5 Jours Ouvrables d'un transfert tombant dans le champ d'application de l'article 10.3.4.»

Après délibération, l'Assemblée a décidé à l'unanimité comme suit:

Résolution unique

L'Assemblée a décidé de modifier les articles 10.2 et 10.3 des Statuts afin qu'ils aient la teneur énoncée dans l'ordre du jour.

L'Assemblée a constaté, sur base de la Liste de Présence et des Procurations, que tous les actionnaires représentés à la présente Assemblée ont voté en faveur de la présente résolution de sorte que les dispositions de l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et de l'article 28 des Statuts ont bien été respectées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.700,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent document.

Après lecture faite du présent procès-verbal, les membres du Bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: C. PERSONNE, A. PEL, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/2891. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016061544/149.

(160023008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Viclux Soparfi S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 481.627,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 196.990.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE TWENTY-SECOND DAY OF DECEMBER

Before us, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

the extraordinary general meeting of the shareholders of the company Viclux Soparfi S.A., a société anonyme having its registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 196 990, incorporated pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxem-

bourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 08 May 2015, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1819 dated 22 July 2015. The articles of association have not been amended since today (the “Company”).

The meeting is presided over by Mrs Sofia Da Chao, employee, residing professionally in Pétange.

The chairman appointed as secretary Mrs Laetitia Zuanel, employee, residing professionally in Pétange.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Marisa Gomes, employee, residing professionally in Pétange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the officiating notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 450.627 so as to raise it from its current amount of EUR 31.000 to the amount of EUR 481.627 by the issuance of (i) 225.688 new ordinary shares and (ii) 224.939 new non-voting privileged shares with a nominal value of EUR 1,- each, having same rights and obligations than the existing shares by (i) a contribution in cash and (ii) a contribution in kind.

2. Subscription and payment by Mr. Roberto Giusti of 64.000 new non-voting privileged shares of the Company by a contribution in cash of an amount of EUR 64.000.

3. Subscription and payment by Mrs. Maria Romei of 12.000 new non-voting privileged shares of the Company by a contribution in cash of an amount of EUR 12.000.

4. Subscription and payment by Mrs. Carla Rocca of 50.000 new non-voting privileged shares of the Company by a contribution in cash of an amount of EUR 50.000.

5. Subscription and payment by Mrs. Renza Buffoni of 83.025 new non-voting privileged shares of the Company by (i) a contribution in cash of an amount of EUR 9.500 and (ii) a contribution in kind consisting of 50 securities of ADVANCE MULTIFUND B LITIGAT UNDATED ISLU1094679286 and 21 securities of SOCIETE GENERALE VAR 06/03/2018 ISXS1072082321.

6. Subscription and payment by Mr. Mauro Barontini and Mrs Manuela Gatti of 15.914 new non-voting privileged shares of the Company by (i) a contribution in cash of an amount of EUR 7.000 and (ii) a contribution in kind consisting of 7 securities of LGT SELECT CONVERTIBLES B ISLI0132437737.

7. Subscription and payment by Plutos LLC, the current and sole shareholder of the Company of 225.688 new ordinary shares of the Company by (i) a contribution in cash of an amount of EUR 142.500 and (ii) a contribution in kind consisting of 50 securities of ADVANCE MULTIFUND B LITIGAT UNDATED ISLU1094679286 and 20 securities of SOCIETE GENERALE VAR 06/03/2018 ISXS1072082321 and 8 securities of LGT SELECT CONVERTIBLES B ISLI0132437737.

8. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted here above; and

9. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that all the 31.000 (one thirty-one thousand) shares, all in registered form, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which are all adopted by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 450.627 (four hundred fifty thousand and six hundred twenty-seven euro) so as to raise it from its current amount of EUR 31.000 (thirty-one thousand euro) to the amount of EUR 481.627 (four hundred eighty-one thousand six hundred twenty-seven euro) by the issuance of (i) 225.688 (two hundred twenty-five thousand six hundred eighty-eight) new ordinary shares and (ii) 224.939 (two hundred twenty-four thousand nine hundred thirty-nine) new non-voting privileged shares with a nominal value of EUR 1,- each, having same rights and obligations than the existing shares by (i) contributions in cash and (ii) contributions in kind.

All of the said new shares are to be entirely subscribed to and fully paid up through contributions in cash and contributions in kind for a total amount of EUR 450.627 (four hundred fifty thousand and six hundred twenty-seven) allocated to the share capital of the Company as specified below.

Second resolution
Subscription - Payment

Thereupon, the sole and current shareholder, Plutos LLC, having its registered office at 16192 Coastal Highway, Lewes, Delaware 19958, County of Sussex

represented by Mrs Sofia Da Chao above named, by virtue of above named proxy, declares to subscribe to 225.688 (two hundred twenty-five thousand six hundred eighty-eight) new ordinary shares with a par value of EUR 1 (one) each, through a contribution in cash in a total amount of EUR 142.500 (one hundred forty-two thousand five hundred) and a contribution in kind of (i) 50 (fifty) securities of ADVANCE MULTIFUND B LITIGAT UNDATED ISLU1094679286; (ii) 20 (twenty) securities of SOCIETE GENERALE VAR 06/03/2018 ISXS107208232 and (iii) 8 eight securities of LGT SELECT CONVERTIBLES B ISLI0132437737 for a total amount of EUR 83.188 (eighty-three thousand one hundred eighty-eight);

Mauro Barontini and Manuela Gatti, residing at Via Castelfidardo 50, 50100 Firenze (Italy),

represented by Mrs Sofia Da Chao above named, by virtue of above named proxy, declares to subscribe to 15.914 (fifteen thousand nine hundred fourteen) new non-voting privileged shares with a par value of EUR 1 (one) each, through a contribution in cash in a total amount of EUR 7.000 (seven thousand) and a contribution in kind of 7 (seven) securities of LGT SELECT CONVERTIBLES B ISLI0132437737 for a total amount of EUR 8.914 (eight thousand nine hundred fourteen);

Mrs. Renza Buffoni, residing at Via Di Castello 5b, 50 032 Firenze (Italy),

represented by Mrs Sofia Da Chao above named, by virtue of above named proxy, declares to subscribe to 83.025 (eighty-three thousand twenty-five) new non-voting privileged shares with a par value of EUR 1 (one) each, through a contribution in cash in a total amount of EUR 9.500 (nine thousand five hundred) and a contribution in kind of (i) 50 (fifty) securities of ADVANCE MULTIFUND B LITIGAT UNDATED ISLU1094679286 and (ii) 21 (twenty-one) securities of SOCIETE GENERALE VAR 06/03/2018 ISXS107208232 for a total amount of EUR 73.525 (seventy-three thousand five hundred twenty-five);

Mrs. Maria Grazia Romei, residing at Via del Proconsolo 20, 50122 Firenze (Italy),

represented by Mrs Sofia Da Chao above named, by virtue of above named proxy, declares to subscribe to 12.000 (twelve thousand) new non-voting privileged shares with a par value of EUR 1(one) each, through a contribution in cash in a total amount of twelve thousand Euros (EUR12.000);

Mrs. Carla Rocca, residing at Via Vicchio e Paterno, 42, 50012 Bagno a Ripoli (Italy),

represented by Mrs Sofia Da Chao above named, by virtue of above named proxy, declares to subscribe to 50.000 (fifty thousand) new non-voting privileged shares with a par value of EUR 1(one) each, through a contribution in cash in a total amount of EUR 50.000 (fifty thousand);

Mr. Roberto Giusti, residing at Via dell'Orcagna 35, 50100 Firenze (Italy),

represented by Mrs Sofia Da Chao above named, by virtue of above named proxy, declares to subscribe to 64.000 (sixty-four thousand) new non-voting privileged shares with a par value of EUR 1 (one) each, through a contribution in cash in a total amount of EUR 64.000 (sixty-four thousand);

Evidence of the Contribution

The increase in share capital has been paid up (i) by a contribution in cash and (ii) by a contribution of securities.

Proof of the contribution in cash has been given to the undersigned notary.

In conformity with articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), such value of the contribution in kind made by means of a contribution of securities is established by a report of the company Artemis Audit & Advisory, "Réviseur d'Entreprises Agréé", with registered office at L-2449 Luxembourg, 25 A Boulevard Royal (Grand-Duchy of Luxembourg) which concludes as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 83.188 ordinary shares and 82.439 non-voting privileged shares with a nominal value of one euro each to be issued.»

Said report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders of the shareholders, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

The meeting states that all the new shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash and in kind, so that the total amount of EUR 450.627 (four hundred fifty thousand and six hundred twenty-seven) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate.

Third resolution

In order to reflect the above resolutions, the Meeting resolves to amend article 5, first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 481.627 (four hundred eighty-one thousand six hundred twenty-seven Euros) divided into 241.188 (two hundred forty-one thousand one hundred eighty-eight) ordinary shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each and 240.439 (two hundred forty thousand four hundred thirty-nine) non-voting privileged shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.”

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified that the conditions provided for in article 26 of the Law, have all been complied with.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present deed is drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT-DEUXIEME JOUR DE DECEMBRE.

Par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale des actionnaires de VICLUX Soparfi S.A., une société anonyme ayant son siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 196 990, constituée suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg en date du 8 mai 2015 publié au Mémorial C de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1819 datée du 22 juillet 2015. Les statuts de la société n'ont jamais été modifiés depuis cette date (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia Da Chao, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange.

Le président nomme comme secrétaire Madame Laetitia Zuanel, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marisa Gomes, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de EUR 450.627 pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- au montant de EUR 481.627 par l'émission de (i) 225.688 nouvelles actions ordinaires et (ii) 224.939 nouvelles actions privilégiées sans droit de vote, d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, par (i) un apport en espèce et (ii) un apport en nature.

2. Souscription et libération par Monsieur Roberto Giusti de 64.000 nouvelles actions privilégiées sans droit de vote de la société par une contribution en espèce d'un montant de EUR 64.000,-.

3. Souscription et libération par Madame Maria Romei de 12.000 nouvelles actions privilégiées sans droit de vote de la société par une contribution en espèce d'un montant de EUR 12.000,-.

4. Souscription et libération par Madame Carla Rocca de 50.000 nouvelles actions privilégiées sans droit de vote de la société par une contribution en espèce d'un montant de EUR 50.000,-.

5. Souscription et libération par Madame Renza Buffoni de 83.025 nouvelles actions privilégiées sans droit de vote de la société par (i) une contribution en espèce d'un montant de EUR 9.500,- et (ii) une contribution en nature consistant en 50 titres ADVANCE MULTIFUND B LITIGAT UNDATED ISLU1094679286 et 21 titres SOCIETE GENERALE VAR 06/03/2018 ISXS107208232.

6. Souscription et libération par Monsieur Mauro Barontini et Madame Manuela Gatti de 15.914 nouvelles actions privilégiées sans droit de vote de la société par (i) une contribution en espèce d'un montant de EUR 7.000,- et (ii) une contribution en nature consistant en 7 titres LGT SELECT CONVERTIBLES B ISLI0132437737.

7. Souscription et libération par la société Plutos LLC, l'actuel et unique actionnaire de la société de 225.688 nouvelles actions ordinaires de la société par (i) une contribution en espèce d'un montant de EUR 142.500,- et (ii) une contribution en nature consistant en 50 titres ADVANCE MULTIFUND B LITIGAT UNDATED ISLU1094679286 et 21 titres SOCIETE GENERALE VAR 06/03/2018 ISXS107208232 et 8 titres LGT SELECT CONVERTIBLES B ISLI0132437737.

8. Modification de l'article 5 alinéa 1^{er} des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus; et

9. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que la totalité des 31.000 actions (trente et un mille), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, desquels les actionnaires ont expressément été dûment informé au préalable.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés prennent acte de et approuvent les déclarations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui sont toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 450.627,- (quatre-cent cinquante mille six cent vingt-sept euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) au montant de 481.627,- (quatre cent quatre-vingt-un mille six cent vingt-sept euros) par l'émission de (i) 225.688 (deux cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-huit) nouvelles actions ordinaires et (ii) 224.939 (deux cent vingt-quatre mille neuf cent trente-neuf) actions privilégiées sans droit de vote ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes par (i) apports en numéraire et (ii) apports en nature.

L'ensemble de ces nouvelles actions sont à souscrire et à libérer intégralement moyennant apport en numéraire et un apport en nature pour un montant total de EUR 450.627,- (quatre cent cinquante mille six cent vingt-sept) alloué au capital social de la Société.

Deuxième résolution Souscription - Libération

Par conséquent, l'unique actionnaire actuel de la société, Plutos LLC, ayant son siège social au 16192 Coastal Highway, Lewes, Delaware 19958, County of Sussex

représentée par Madame Sofia Da Chao prénommée,

en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, déclare souscrire à 225.688 (deux cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-huit) nouvelles actions ordinaires avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, par un apport en numéraire d'un montant de EUR 142.500,- (cent quarante-deux mille cinq cent) et un apport en nature de (i) 50 (cinquante) titres ADVANCE MULTIFUND B LITIGAT UNDATED ISLU1094679286; (ii) 20 (vingt) titres SOCIETE GENERALE VAR 06/03/2018 ISXS107208232 et (iii) 8 (huit) titres LGT SELECT CONVERTIBLES B ISLI0132437737 pour un montant total de EUR 83.188,- (quatre-vingt-trois mille cent quatre-vingt-huit euros);

Mauro Barontini et Manuela Gatti, demeurant à Via Castelfidardo 50, 50100 Firenze (Italie),

représentés par Madame Sofia Da Chao prénommée,

en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, déclare souscrire à 15.914 (quinze mille neuf cent quatorze) nouvelles actions privilégiées sans droit de vote avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, par un apport en numéraire d'un montant de EUR 7.000,- (sept mille euros) et un apport en nature de 7 (sept) titres LGT SELECT CONVERTIBLES B ISLI0132437737 pour un montant total de EUR 8.914,- (huit mille neuf cent quatorze euros);

Madame Renza Buffoni, demeurant à Via Di Castello 5b, 50 032 Firenze (Italie),

représentée par Madame Sofia Da Chao prénommée,

en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, déclare souscrire à 83.025 (quatre-vingt-trois mille vingt-cinq) nouvelles actions privilégiées sans droit de vote avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, par un apport en numéraire d'un montant de EUR 9.500,- (neuf mille cinq cents euros) et un apport en nature de (i) 50 (cinquante) titres ADVANCE MULTIFUND B LITIGAT UNDATED ISLU1094679286 et (ii) 21 (vingt-et-un) titres SOCIETE GENERALE VAR 06/03/2018 ISXS107208232;

Madame Maria Grazia Romei, demeurant à Via del Proconsolo 20, 50122 Firenze (Italie),

représentée par Madame Sofia Da Chao prénommée,

en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, déclare souscrire à 12.000 (douze milles) nouvelles actions privilégiées sans droit de vote avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, par un apport en numéraire d'un montant de EUR 12.000,- (douze mille euros);

Madame Carla Rocca, demeurant à Via Vicchio e Paterno, 42, 50012 Bagno a Ripoli (Italie),

représentée par Madame Sofia Da Chao prénommée,

en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, déclare souscrire à 50.000 (cinquante milles) nouvelles actions privilégiées sans droit de vote avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, par un apport en numéraire d'un montant de EUR 50.000 (cinquante milles);

Monsieur Roberto Giusti, demeurant à Via dell'Orcagna 35, 50100 Firenze (Italie),
représenté par Madame Sofia Da Chao prénommée,

en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, déclare souscrire à 64.000 (soixante-quatre milles) nouvelles actions privilégiées sans droit de vote avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, par un apport en numéraire d'un montant de EUR 64.000,- (soixante-quatre mille euros).

Preuve de l'existence de la libération

L'augmentation de capital a été libérée par (i) un apport en numéraire et (ii) un apport en titres.

Preuve de l'existence de la libération en numéraire a été donnée au notaire soussigné.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée), la valeur de cet apport en nature faite au moyen d'un apport de titres est établie par un rapport de la société Artemis Audit & Advisory, "Réviseur d'Entreprises Agréé", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25 A Boulevard Royal (Grand-Duché de Luxembourg), dont les conclusions sont les suivantes:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 83.188 ordinary shares and 82.439 non-voting privileged shares with a nominal value of one euro each to be issued.»

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les actionnaires, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera attaché au présent acte.

L'assemblée déclare que toutes les nouvelles actions ont été libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par paiement en numéraire et en nature, de sorte que le montant total de EUR 450.627,- (quatre-cent cinquante mille six cent vingt-sept) est maintenant disponible pour la Société, la preuve ayant été apportée au notaire par un certificat de blocage.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des Statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 5. Alinéa premier.** Le capital souscrit est fixé à EUR 481.627,- (quatre cent quatre-vingt-un mille six cent vingt-sept euros) représenté par 241.188 (deux cent quarante et un mille cent quatre-vingt-huit) actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et 240.439 (deux cent quarante mille quatre cent trente-neuf) actions privilégiées sans droit de vote ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et signé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Conde, Gomes, Zuanel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31565. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016059255/282.

(160019181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Ortal Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 200.987.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 8. Februar 2016.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2016063227/13.

(160024110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

Optima Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.937.

Les statuts coordonnés au 27/01/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 février 2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016063222/12.

(160024559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

NRG 6 S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 165.949.

Les statuts coordonnés au 21 janvier 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 février 2016.

Référence de publication: 2016063217/10.

(160024862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

NRG 7 S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.696.

Les statuts coordonnés au 21 janvier 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 février 2016.

Référence de publication: 2016063218/10.

(160024863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

Nordic Spirit, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 142.191.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016063213/14.

(160024620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.
